2me ANNÉE. — NUMÉRO 74. DIMANCHE 31 MARS 1872.

LA LIBERTÉ

Journal catholique quotidien

ABONNEMENTS

		1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr.	20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE, — ALLEMAGNE, — AUTRICHE	„	36	18 50	9 50
ITALIE	„	30	15 50	8 —
HOLLANDE	„	45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE	„	52	26 50	13 50

BUREAUX DE REDACTION
ET IMPRIMERIE
rue de Romont, 67, Fribourg.

PRIX DES ANNONCES : LA LIGNE, 15 CENTIMES.
Les Agences de publicité suisses sont autorisées à recevoir les annonces pour la LIBERTÉ.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSEES.
La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

Les abonnements pour le canton de Genève et les pays limitrophes sont reçus chez MM. GROSSET et TREMBLEY, libraires, Corraterie, 4, Genève.

Une lettre de Mazzini à Pie IX.

(Traduit de l'*Unità Cattolica*.)

Notre Saint-Père le pape Pie IX, recevant le 10 mars les fidèles des paroisses de St-Jacques, de St-Roch et de Ste Marie du Peuple, leur raconta un fait certainement mémorable. Voici les paroles du Saint-Père, telles que nous les a rapportées notre correspondant et telles que nous les avons publiées dans le précédent numéro de l'*Unità Cattolica* :

« C'était en 1848, et dans ce même palais du Vatican où j'étais venu du Quirinal pour célébrer les fonctions de la Semaine Sainte, je recevais une certaine Commission se disant envoyée par des hommes dont il est inutile de vous rappeler ici les noms. On offrait au pape la présidence de je ne sais quelle forme nouvelle de gouvernement italien; et ce même soir, le pape leur déclarait que son droit et son devoir était de conserver ce que Dieu lui avait donné, mais qu'il n'empiéterait jamais sur les droits d'autrui, ni ne violerait les principes de la justice. Devant cette déclaration, ces hommes-là partirent, jugeant qu'il serait inutile de réitérer leurs demandes. »

Le Souverain Pontife avait déjà fait allusion à ce fait dans son Allocution *Quibus quantisque*, prononcée à Gaëta en Consistoire secret, le 20 avril 1849. Il y racontait comment des hommes très-perfides, en mars 1848, avaient osé lui proposer la proclamation de la république italienne « comme unique refuge et défense pour lui et les Etats de l'Eglise. » Et ici Pie IX ajoutait : « Il nous semble encore être à cette heure-là du soir, et voir toujours devant nos yeux certains hommes qui, malheureusement illusionnés, trompés par les machinateurs de fraudes, en plaidaient la cause avec zèle, et n'hésitaient pas à nous proposer la proclamation de la république. »

Dès le 29 avril 1848, dans sa célèbre Allocution *Non Semel*, Pie IX protestait contre ceux qui lui conseillaient « de se faire le président d'une certaine nouvelle république à proclamer en Italie. » Et bien mieux, il saisissait cette occasion pour recommander aux peuples italiens de demeurer fermement attachés à leurs princes : *Suis Principibus, quorum etiam benevolentiam experti sunt, firmiter adhæreant atque à debito erga illos obsequio se avelli nunquam patiantur.*

Ces souvenirs nous fournissent admirablement l'occasion de rappeler la lettre que Joseph Mazzini écrivit « à Pie IX souverain pontife » sous la date de Londres, 8 septembre 1847, lettre qui avait précisément pour objet cette proclamation de la République italienne. Dans cette lettre, Mazzini commençait par réciter son *Credo* en ces termes : « Je crois profondément en un principe religieux suprême, supérieur à tous les ordonnements sociaux, en un ordre divin que nous devons chercher à réaliser ici sur la terre, en une loi, en un dessein providentiel que tous, nous devons, selon nos forces, étudier et mettre en honneur. Je crois aux inspirations de mon âme immortelle et à la tradition de l'humanité. »

Puis il disait à Pie IX : « Je vous crois bon. Il n'y a pas d'homme, je ne dirai pas en Italie, mais en Europe, qui soit plus puissant que vous..... Dieu me garde de vous tenter par l'ambition; je croirais profaner vous et moi-même. C'est au nom de la puissance que Dieu vous a accordée, et qu'il ne vous a point accordée sans motif, que je vous appelle à accomplir une œuvre bonne, rénovatrice, européenne. Je vous appelle à vous faire *le serviteur de tous, à vous sacrifier*, s'il le faut, pour que la volonté de Dieu *soit faite sur la terre comme au ciel;* à vous tenir prêt à glorifier Dieu dans la victoire ou à répéter avec résignation, si jamais vous deviez succomber, les paroles de Grégoire VII : *Je meurs en exil parce que j'ai aimé la justice et détesté l'iniquité.* »

(*La fin au prochain numéro.*)

Fribourg, le 30 mars 1872.

BULLETIN POLITIQUE.

Le procès intenté par le général Trochu au *Figaro* est une maladresse. Le gouverneur de Paris en sortira amoindri. Son rôle politique s'éclaircit et l'on trouve qu'il eût mieux valu pour son caractère et sa loyauté se borner à un rôle militaire, bien suffisant pour l'activité d'un homme dans des circonstances si périlleuses. Sous l'empire, M. le général Trochu passait pour une capacité hors ligne systématiquement mise à l'écart. Le siége de Paris et maintenant le procès du *Figaro* renversent cette statue d'or aux pieds d'argile.

Les résumés télégraphiques nous donnent une idée très-inexacte des dépositions : il faut les lire pour s'éclairer. C'est une page d'histoire où les révélations abondent. Il est désormais certain que M. Trochu a coopéré par une inaction calculée à la révolution du 4 septembre 1870.

Cette révolution qui désorganisait tout, au moment où les Prussiens n'étaient plus à cent lieues de la capitale, fut plus qu'une faute; ce fut un crime et le général Trochu en portera désormais la responsabilité. Ce n'est pas sans un grand affaiblissement du prestige militaire et de la discipline que l'on voit un gouverneur de Paris nommé par le gouvernement de la veille, recueillir les fruits d'une révolution qu'il a laissé faire et devenir le président du gouvernement du lendemain.

Il faut en prendre son parti, M. Thiers s'occupe des affaires de l'Espagne. Ce n'est pas qu'il soit question de placer sur le trône de Philippe II le prince Frédéric-Charles, de Prusse. Le bruit a eu quelque fondement et la candidature pouvait se poser pendant les quelques jours d'hésitation où le roi Amédée, honni et méprisé de tous, s'apprêtait à quitter la patrie. Mais Amédée s'est raccroché à son trône chancelant. Victor-Emmanuel, qui ne cesse de lui adresser ses conseils, s'est opposé constamment à ce qu'il appelle une faiblesse. L'Italie et la Prusse, marchant la main dans la main, sont d'accord pour empêcher une nouvelle révolution en Espagne, parce que le résultat en serait la restauration de la dynastie bourbonnienne. L'on croit savoir que les deux puissances prêteraient au besoin à don Amédée l'appui d'une intervention militaire. Pour le moment le fils de Victor-Emmanuel a l'appui énergique des deux diplomates.

Le correspondant italien de l'*Univers* maintient l'exactitude de ses informations sur l'entrevue de Venafro. « Rien, dit-il, n'était plus facile que de nier; rien n'était plus difficile à moi que de prouver. Car enfin, il n'existe probablement pas de traité écrit, et s'il existe je ne l'ai pas sous les yeux et je ne le puis produire. Peu batailleur de ma nature, j'aurais préféré qu'un autre eût la bonne aubaine de cette révélation. Mais comme elle m'était échue, je n'ai pas cru pouvoir la dissimuler. »

Le correspondant de l'*Univers* continue en signalant le décousu et le peu de précision des démentis qui lui ont été infligés. Nous croyons que, sur la question des pourparlers de Venafro, la conviction des esprits sérieux est faite désormais.

CONFÉDÉRATION.

On lit dans le *Bund* : C'est un devoir sacré de la presse de recommander sans cesse la prudence à ceux de nos concitoyens qui pensent à émigrer. C'est surtout important vis-à-vis de ceux qui se sentent tentés de prêter l'oreille aux brillantes perspectives que font miroiter certains agents pour l'émigration au Brésil. Puisse la publication suivante, que nous trouvons dans le *Diario de Rio-de-Janeiro* du 15 janvier 1872, leur servir d'avertissement :

« Une coloniste disparue! On fait savoir à tous ceux que cela intéresse que la domestique suisse Emma Buttin, arrivée ici le 6 courant à bord du vapeur l'*Ilelo Plateuse*, s'est échappée, le 13 à 6 heures du matin, du collége brésilien de Laranjeiros n° 95, pour le service duquel elle avait été engagée à Genève, l'agent payant les frais de voyage. On proteste donc contre cette fuite, et on exigera de qui que ce soit qui ait pu lui donner abri le payement du double des frais de voyage précités, conformément à l'art. 12 de la loi n° 108 de l'an 1857. Quiconque l'amènera prisonnière à son Excellence M. le chef de la police, recevra une récompense au collége susnommé. » Suit le signalement.

Le Brésil a aboli l'esclavage des noirs; malheureusement la publication ci-dessus ne laisse aucun doute sur la continuation de l'esclavage des blancs. Quelles tristes circonstances peuvent avoir poussé cette jeune suissesse, seule, sans protection, ignorant la langue du pays, à chercher son salut dans la fuite; et quel sort plus triste encore l'attend, soit qu'elle soit amenée « prisonnière » à son Excellence M. le chef de la police, et livrée au si humain collége brésilien n° 95, soit qu'elle tombe dans un pays étranger en proie aux privations et aux séductions les plus terribles !

On apprend par les journaux allemands que M. l'ingénieur en chef Genvig, à Carlsruhe, est appelé à la tête de la direction des travaux de la ligne du St-Gothard avec un traitement de 40,000 fr. par an pendant la durée des travaux, plus une gratification de 100,000 fr. après leur achèvement. Si les

---

Feuilleton de la LIBERTÉ. 2

LE

PÊCHEUR DE PERLES.

Souvenirs d'un voyageur.

La Burlona était une charmante embarcation, fine de coque, légère d'allures, portant bien la toile, filant sans se gêner dix et même onze nœuds au plus près; et cela sans mouiller son pont, tant elle se comportait bien à la mer.

Mon équipage, qui offrait en petit un spécimen de toutes les nationalités, se composait de huit hommes et un mousse.

Mon second, un grand gaillard maigre et efflanqué, que, de quelque côté qu'on le regardât, on ne pouvait jamais voir que de profil, et qui répondait au nom harmonieux de Philooro, était ou du moins se disait Anglais; du reste c'était un excellent marin et il m'était dévoué. Quant aux matelots, ils se décomposaient ainsi : un Kanack, un Malais, un nègre Américain, un Chinois, un Russe et un Italien. Le mousse était né à Valparaiso.

Mais avant que de passer outre, il est assez important, je le crois du moins, d'apprendre au lecteur de quelle façon j'étais devenu capitaine de la goëlette *la Burlona*.

Voici le fait en deux mots : J'étais venu à Talcahueno dans l'intention d'acheter un navire, à bon marché bien entendu, au moyen de quelques économies que j'étais parvenu à faire.

Don Stefano Gordas, l'un des plus riches propriétaires et armateurs de la province de Conception, ayant entendu dire que j'étais en quête d'un bâtiment, se fit présenter à moi par un capitaine avec lequel j'étais lié et il me proposa d'acheter une goëlette nommée *la Chaste-Suzanne*, dont il voulait se défaire. Il me conduisit à bord. Je visitai le navire dont je reconnus tout de suite les qualités; puis, de retour chez lui, j'entamai le marché. Don Stefano me demanda vingt mille piastres.

Je trouvai naturellement ce prix fort élevé, mais le navire était bon; il me plaisait, et peut-être allais-je consentir à donner cette somme, lorsque don Stefano, voyant mon hésitation me pressa de dîner avec lui, supposant probablement qu'il me trouverait plus traitable au dessert.

J'acceptai son invitation. Après le dîner, au moment où nous allions reparler de notre affaire, cinq ou six amis de don Stefano vinrent lui faire visite.

Alors on causa. On prit le *maté*, ce thé du Paraguay qui ressemble à du vulnéraire suisse, et il ne fut plus question de vente ni d'achat. Les affaires furent remises au lendemain.

Les Hispano Américains sont joueurs, mais joueurs effrénés. Cette passion les domine entièrement.

Après avoir causé et but le maté, tout en fumant force cigarettes, quelqu'un proposa de tailler *un manté*.

Le manté est notre lansquenet perfectionné.

La proposition fut accueillie avec enthousiasme. D'autres amis de don Stefano s'étaient joints aux premiers. La réunion était nombreuse; elle se composait de plus de vingt personnes.

Une table fut couverte d'un tapis vert. On apporta des cartes neuves et cachetées, et le jeu commença.

Sans être positivement joueur dans toute l'acception du mot, j'aime cependant le jeu. Je ne me fis donc que très-peu prier pour prendre part au lansquenet Chilien.

Les en-jeux d'abord modérés, augmentaient peu à peu et bientôt acquirent des proportions formidables; certaines poules mettaient jusqu'à cent et cent cinquante onces sur une carte.

Aussi, en moins de deux heures, presque tous les joueurs se trouvèrent-ils décavés, et contraints de rester spectateurs de la lutte.

A minuit, deux joueurs restaient seuls en présence.

Don Stéfano et moi.

Don Stéfano avait beaucoup perdu, par contre je me trouvais avoir gagné des sommes considérables.

— A nous deux, capitaine! me dit don Stéfano en riant.

— A nous deux, soit! répondis-je.

C'était à moi à tailler.

— Combien pontez-vous? lui demandai-je.

— Tiendrez-vous tout? fit-il d'une voix railleuse.

(*A suivre.*)

travaux se terminent avant le délai fixé, il y aura encore une gratification supplémentaire proportionnée.

CHRONIQUE.

Depuis plusieurs jours, les journaux causent bien de la peine à ce candide ex-professeur d'hébreu de la faculté de théologie vaudoise, qui se cache mal dans la *Gazette de Lausanne* sous les initiales de *A. M*, Le *Chroniqueur* lui donne sur les doigts; le *Nouvelliste* lui met un bonnet d'âne, et la perfide *Gazette*, comme si elle avait voulu *se jouer de lui, n'est pas moins cruelle à son* égard. Ah! M. A. M., cela vous apprendra à avoir voulu écrire dans les journaux et à parler des choses que vous ne connaissez pas. Mais hélas! M. Josse était orfèvre, et M. A. M. est bernois. C'est une excuse; est-ce une raison? Il y a des excuses terriblement sottes.

* * *

Tout chroniqueur est un peu juge de paix et toute chronique est un peu tribunal; remontons par conséquent au commencement de la dispute, puis, après avoir laissé parler l'accusé, nous passerons au déluge, c'est-à-dire aux avocats.

M. A. M. écrivait, la semaine dernière, la lettre suivante à la *Gazette de Lausanne :*

Monsieur le rédacteur,

Le fameux trésor de la cathédrale de Lausanne ayant été mis dernièrement *sur le tapis dans* le conseil national, permettez-moi de le définir un peu *plus précisément*, d'après les *notices* qui ont été données dans une conférence sur la Réforme à Lausanne.

Ce trésor *dont on fait la source de celui* qui a tenté les « libérateurs » de 1798 à entreprendre une guerre contre la seule République de l'Europe, et qui seule ne leur avait pas fermé ses frontières pendant l'invasion des *princes*, ce trésor tant vanté qui paraît devenir toujours plus grand à mesure qu'on s'en éloigne, qu'est-ce qu'il comprend *dans le fond ?*

Le registre *conservé* à Berne nous le dit : Des habits de chœurs *conservés* avec *les tapis de Bourgogne* et quelques statues de saints et vases sacrés en argent.

Cet argent fut employé *à en* frapper de la monnaie, mais suffit si peu à payer les dettes contractées pour la campagne de 1536 *qui* servit à délivrer Genève et à *donner le* Pays de Vaud à la Confédération, *que* longtemps après il fallut imposer les ressortissants de tout le canton *pour* s'acquitter envers les Bâlois et les citoyens de Berne *qui* avaient avancé des sommes *pour* cette expédition *qui* rendit à la Suisse les frontières *qu'*elle avait sous Jules César et rendit possible la Réforme dans un pays *dont* les évêques ne savaient *que* tondre et non nourrir leurs ouailles.

Ayant déclaré la guerre aux Bernois, le dernier évêque fut destitué par eux et les trésors de son église leur échurent en partage ainsi que ceux de Charles-le-Téméraire, mais ses domaines ne furent employés qu'à doter la ville de Lausanne, les pasteurs réformés et les pauvres du pays.

A. M.

***

Comme style, c'est *fédéral* et *bernois;* comme vérité historique, c'est tout simplement inepte et faux. Il y a, dans ces vingt lignes, autant de fautes d'histoire que de fautes de français. Passe encore pour le français d'un Bernois qui parle hébreu; mais venant d'un professeur *historiant,* des bévues de ce calibre devraient vous couler votre homme à fond... de l'opinion publique.

***

Si le trésor de la cathédrale de Lausanne avait été étalé « *sur le tapis, dans le Conseil national,* » voici ce qu'on eut vu :

Des vases sacrés admirables, une statue de la Vierge, en or pur, pesant 80 livres avec couronne resplendissante de pierres précieuses; une autre statue de N. S. en or pur, pesant 31 livres; une tête de N. D. en or pur, pesant 21 livres; douze statues des apôtres, en argent, pesant chacune 24 livres etc. Soixante-dix calices en or, et cinquante en argent doré; vingt-quatre chandeliers d'argent, huit cents chassubles, soixante-dix tapisseries de Perse, etc.

Que nous sommes loin déjà « *des habits de chœur, conservés avec les tapis de Bourgogne* (M. A. M. prend sans doute des tapis pour du vin), *et quelques statues de saints et vases sacrés en argent!* »

Ce *quelque* est un chef-d'œuvre! D'après l'inventaire *officiel* et *détaillé*, le trésor de la cathédrale de Lausanne était évalué à près de quatre millions de francs.

***

M. J. G., qui a refuté les erreurs de M. A. M. dans une lettre publiée par le *Chroniqueur*, fait remarquer que ce n'est pas l'évêque de Lausanne qui déclara la guerre aux Bernois, car le récit de l'expédition de 1536 montre le contraire; les terres de l'évêché furent envahies sans raison et même sans prétexte. L'ambition fut le seul mobile des Bernois.

« Les évêques, dit encore le correspondant, ne savaient que tondre et non nourrir leurs ouailles. » Si, à cette époque, quelqu'un tondait, c'étaient les citoyens de Lausanne, qui, par tous les moyens, cherchaient à s'emparer des droits temporels de l'évêque, et y parvinrent en partie. Lorsqu'ils eurent passé sous la domination bernoise, ils regrettèrent leur ancien état, comme le prouvent les nombreuses réclamations qu'ils firent à Berne. *Ils sentirent alors la différence qui* existait entre la crosse de l'évêque et l'épée du vainqueur.

Quant à la générosité des Bernois qui n'employèrent les domaines de l'évêque « qu'à doter la ville de Lausanne, les pasteurs réformés et les pauvres du pays, » il eut suffi à M. A. M. de lire le premier article de la *Largition accordée le 1er novembre 1536, par les magnifiques et souverains seigneurs Berne à la ville et cité de Lausanne*, pour voir que les Bernois se réservèrent « l'évêché, le chapitre, le clergé, ensemble *toutes et singulières appartenances* d'icelles. »

D'après M. J. P. l'article publié par la *Gazette de Lausanne* ne contient qu'une seule vérité; c'est que la conquête bernoise *rendit possible la réforme dans le pays de* Vaud. Les Vaudois étaient opposés à la nouvelle religion; ils voulaient rester catholiques, comme le prouve la réserve apposée par eux pour le maintien de l'ancienne foi, dans tous les actes de soumission aux conquérants bernois, réserve admise par ces derniers, mais violée quelques mois plus tard. Si la réforme triompha, c'est uniquement par la *violence*.

Nous nous demandons dans quel but on se permet de travestir ainsi l'histoire. Serait-ce pour réhabiliter Berne et favoriser la révision ?

* * *

M. A. M. c'est une petite leçon... d'histoire; tâchez d'en profiter, et bien que vous soyez de Berne, ne méprisez pas non plus trop MM. Noël et Chapsal. La révision ne nous a pas encore imposé la *Grammaire française fédérale.*

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

(Correspondance de Paris.)

Paris, le 29 mars 1872.

M. Thiers s'est rendu hier au sein de la commission chargée d'examiner le projet de prorogation des conseils généraux. Je vous ai déjà dit que la majorité des membres était hostile au projet et le considérait non seulement comme superflu mais encore comme constituant une infraction des plus graves à la loi sur les conseils généraux.

M. le président de la république a essayé de répondre aux objections dont le rapporteur, M. Waddington, s'est fait l'organe, et a profité de la circonstance pour entamer un long exposé de notre situation financière. Venant à parler de l'impôt sur les matières premières, qui lui tient toujours à cœur, M. Thiers a déclaré que le succès d'un emprunt prochain, seul moyen pour obtenir la prompte libération du territoire, dépendait du vote de cet impôt.

La commission a prêté aux explications de M. Thiers la plus profonde attention, mais elle n'en a pas moins maintenu ses conclusions qui sont les suivantes : abandon du projet de loi et suspension des travaux législatifs du 30 mars au 15 avril.

La question de la nécessité d'une commission de permanence a été incidemment débattue. La majorité a été d'avis que, vu la la brièveté des vacances, il n'était pas urgent d'en nommer une.

Une interpellation va probablement être déposée aujourd'hui par M. Ordinaire, sur la suppression du journal de M. E. Portalis. La *Constitution*, en effet, n'est pas suspendue, mais supprimée, telle est du moins la signification qu'on donnait hier à l'arrêté de M. le général Ladmirault. Contrairement aux assertions de quelques journaux, il ne se confirme pas que le général soit décidé à prendre la même mesure de rigueur contre une feuille bonapartiste.

La *dénonciation des traités de commerce* sera, paraît-il, l'objet d'un vif débat. Les députés bonapartistes attendent cette discussion pour poser leur programme et prendre une attitude militante. Naturellement M. Rouher *montera à la tribune et fera* l'apologie de son œuvre.

D'un autre côté on annonce que la question de l'impôt sur le revenu va être de nouveau débattue. M. Casimir Périer se propose à cette occasion de prononcer un discours.

Ne pouvant réussir à faire nommer M. Mahias, préfet de Vaucluse, le parti radical *patronne en ce moment la candidature de* M. Babaud-Larribière, un des principaux dignitaires de la franc-maçonnerie française. Au 4 septembre, M. Babaud-Larribière avait été nommé préfet de la Charente.

Je vous parlais hier de l'entrée imminente de M. Hector-Pessard dans la haute administration. D'après les bruits qui circulent aujourd'hui, le poste auquel serait appelé le *rédacteur en chef du journal* le *Soir* ne serait autre que la préfecture de Seine-et-Oise. D'un autre côté, on assure que M. Thiers ne serait pas disposé à donner bientôt un successeur à M. Cochin. Ce qui a motivé cette hypothèse, c'est la résiliation du bail de l'hôtel habité par le préfet de Versailles.

Les rumeurs accréditées dans ces derniers jours sur la situation de M. de Flavigny, préfet du Cher, sont aujourd'hui démenties. Il n'est question ni de mise en disponibilité ni de déplacement,

La grande préoccupation d'hier était le procès intenté par le général Trochu à MM. Vitu et de Villemessant. MM. le général Palikao, Henri Chevreau, Schneider, Magne, ont été successivement entendus. On a remarqué la sollicitude presque obséquieuse de Mr Lachaud pour les témoignages, qui ont eu de grandes situations sous le gouvernement impérial. Me Allou prépare, dit-on, une vigoureuse défense du général Trochu, et montre une grande confiance dans le succès de son client. L'interrogatoire continue aujourd'hui.

L'ex-général Cluseret se prépare, dit-on, à publier un livre sur son rôle pendant la Commune. Il y proteste naturellement contre les bruits qui l'ont fait entrer en pourparlers avec le gouvernement de Versailles, et il affirme que tout s'est borné à un dialogue sans portée entre une personnalité politique et lui.

On écrit de Strasbourg que les premiers enrôlements provoquent dans l'Alsace des scènes épouvantables : l'autre jour, un jeune homme de quinze ans s'est jeté à la rivière, en proie à un accès de désespoir. Il avait demandé à sa mère de le laisser partir : celle-ci le lui refusa, ayant besoin de son enfant et ne pouvaut lui donner de l'argent pour émigrer. Alors le pauvre enfant s'est noyé.

M. le duc d'Aumale réunit aujourd'hui pour chasser à Chantilly un grand nombre d'invités, parmi lesquels figurent la plupart des membres de la société fermière des chasses de Chantilly, laquelle vient de consentir à la résiliation de son bail, ce qui fait rentrer le prince dans tous ses droits de propriétaire. La chasse sera précédée d'un grand déjeuner, qui aura lieu au château.

A peine séparé de M. de Villemessant, M. Dumont, l'ex-administrateur du *Figaro*, songe à créer un nouvel organe, le journal aurait pour titre l'*Evénement* et appuierait la politique de M. Thiers.

D'un autre côté, on annonce la vente du *Petit-journal* à un capitaliste qui devra donner à l'ex-journal de M. Millaud une couleur politique accentuée, dans le sens conservateur-monarchique.

(Correspondance de Versailles.)

Versailles le 28 mars.

Hier, pendant la séance, la demande d'interpellation de M. Naquet au sujet de la fermeture de l'école de Médecine a soulevé un incident d'une véritable importance. La majeure partie de l'Assemblée a tout d'abord montré par de bruyantes acclamations son étonnement de voir ainsi manifester une sorte de sympathie pour les jeunes perturbateurs. Aussi le ministre, M. J. Simon, malgré le peu de tendresse qu'il inspire à beaucoup de ses collègues, a-t-il été vivement applaudi par la droite et le centre lorsqu'il a déclaré qu'il serait très-ferme et ne souffrirait pas le retour des désordres de l'école de médecine. Il a annoncé qu'à la demande de M. Delbeau, une enquête se commençait sur les faits articulés contre lui et il a prié l'Assemblée de ne discuter l'interpellation de M. Naquet qu'après l'enquête. A propos de la fixation du jour de cette discussion *un débat orageux* s'est engagé. La droite demandait un ajournement à 6 mois; la gauche, la discussion immédiate, sous prétexte de mettre un terme à la suspension des examens.

M. *le président Grévy, tout* en admettant la nécessité du délai demandé par le ministre, n'a pas voulu consentir à mettre aux voix un ajournement à un aussi long terme, malgré les réclamations nombreuses lancées des bancs de la droite. Les membres de la majorité se souvenaient en effet qu'à propos des interpellations de M. le général Du Temple sur la question romaine, l'ajournement *à plusieurs mois* avait été mis aux voix et sans aucune objection. L'honorable président de la Chambre a contesté ce précédent et a déclaré que si, par malheur, pareille chose lui était arrivée il avait eu tort et qu'il était absolument décidé à maintenir intact le droit d'interpellation qui est indirectement annulé par un renvoi à 6 mois. Cette déclaration conforme au caractère si impartial de M. *Grévy et fait* dans les termes les plus élevés a mérité les applaudissements de l'Assemblée toute entière.

Le ministre a alors demandé que l'interpellation fût fixée au 1er mai et la Chambre a adopté cette date à l'unanimité moins une voix, celle de M. Dahirel. L'honorable député bien connu pour ses opinions légitimistes et son caractère jovial a seul voté contre. Du reste, il l'a fait en riant de si bon cœur et avec un air si heureux que sa gaieté s'est spontanément communiquée à tous ses collègues.

Pendant le cours de l'incident, M. Naquet a pris deux ou trois fois la parole. Il était tout à la fois très-instructif et fort divertissant de voir ce républicain farouche dont la taille est peu élevée, comme on sait, courir avec une rapidité anormale de la tribune au banc de M. Gambetta et du banc de M. Gambetta à la tribune.

C'est chose vraiment surprenante, que la docilité de ces hommes lorsqu'il s'agit d'envenimer un débat ou d'entretenir un orage parlementaire. Eux qui parlent tant de liberté, de dignité humaine et qui affectent tant de mépris pour toute autorité; avec quelle humilité ils puisent leurs inspirations auprès de l'état-major radical; avec quelle solennité enfin ils viennent porter à la tribune les arguments fallacieux que les orateurs leur ont soufflés.

(Correspondance de Rome)

Rome, 26 *mars* 1872.

Hier, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, Sa Sainteté a donné la communion à ses familiers laïques, lesquels, selon l'usage, se sont ensuite rendus chez Mgr le majordome où on leur a servi la collation.

Le concours des fidèles dans les églises a montré que la foi des romains s'accroît avec les épreuves du présent. A Saint André *della valle*, notamment, il n'y avait plus de place pour entendre la lecture du Bref pontifical dont je vous parlais dans ma dernière lettre.

Il est vrai que le démon cherche toujours à contrecarrer l'œuvre divine. Pour agir il avait choisi, hier, l'ex-père Hyacinthe dont la conférence se tenait dans une salle du théâtre Argentina à deux pas de S. André et à la même heure que la réunion catholique.

J'emprunte à l'organe des *vieux-catholiques*, à l'infâme *Capitale*, le compte-rendu des monstruosités débitées par l'apostat.

La *Capitale* dit que l'auditoire de l'ex-carme était bien choisi et composé surtout de dames. C'est possible, les anglaises et les américaines protestantes, de passage à Rome, ont été heureuses de se procurer pour 2 fr. (prix du billet d'entrée) le plaisir excentrique d'entendre un *réligieux* parler contre l'Eglise romaine, contre le Pape, contre l'infaillibilité !

M. Loyson a commencé par demander pardon du retard apporté à la conférence par « les futiles prétextes de l'autorité gouvernementale de Rome, *où l'on respire encore un air peu propice aux discussions* de *(sic)!* »

« Il est vrai que le mouvement, initié par l'Allemagne, doit avoir aussi son influence en Italie, quand les peuples seront plus tranquilles, moins angoissés, et la pensée dégagée d'entraves.

» On nous demande qui nous sommes; nous sommes des *catholiques réformateurs*, voulant qu'un frein soit mis à l'intervention jésuitique qui a tout faussé et qui, de tout temps, fomenta des discordes et le schisme, oui le schisme actuellement encore au fond de la situation religieuse...

» Je ne veux pas dire que les chefs de l'Eglise ont mal agi ou appris l'erreur, mais *ils prétendent pervertir cette Eglise en la ...gnant de sa pureté primitive*. La conscience ne peut pas se tromper, et, il est aussi ... soin de le dire, l'Eglise dans son essence ...

belle, pure, sans tache, mais elle est tombée *entre des mains pécheresses...*

» Quand Jérusalem fut détruite, Jérémie s'assit sur les ruines de l'Eglise et s'écria : Comment celle qui était la fille du Ciel est-elle ainsi tombée!.. Eh bien! puisqu'il faut être sincère, je dirai que le Pape et les évêques au Concile du Vatican sont tombés *dans une grande erreur et dans l'*IMPIÉTÉ *(sic), mais la charité veut que nous les* COMPATISSIONS *(sic) afin de maintenir leur autorité devant le peuple...* Les fondements de l'Eglise furent ébranlés le 18 juillet 1871, par les foudres du ciel...

» Nous n'entendons pas, cependant, nous séparer de l'Eglise, c'est elle qui veut se séparer de nous (!?) et nous tient pour excommuniés. Nous reconnaissons le pouvoir de l'excommunication, mais cette épée, trempée dans le feu, n'a pas toujours su frapper au nom de la vérité, et, lors même qu'un ange du ciel la tiendrait, elle se briserait dans ses mains s'il ne savait point la manœuvrer et l'avait souillée dans la corruption que les jésuites distillent toujours dans les consciences... Je le répète, nous ne voulons pas nous séparer, ni être séparés, mais je reconnais que *le premier à se séparer de l'Eglise a été* JÉSUS-CHRIST, et c'est si vrai que la synagogue avait décidé d'excommunier qui ne pensait pas comme les pharisiens et cependant Lui était toute bonté, toute patience...

» Le mouvement qui agite l'Europe, l'Allemagne en *particulier et aussi l'Italie*, est le dogme de l'infaillibilité, *arbre aux racines infectes* qui a causé les plus tristes effets *parmi les* VRAIS *croyants...*

» Pour sauver le monde et l'Eglise, il faut une réforme radicale. Le christianisme est nécessaire, mais l'Eglise doit ôter de ses épaules ce manteau ténébreux et sale *(sudicio e tenebroso)* qui les recouvre... »

Je m'arrête : tant de blasphèmes font mal. D'ailleurs les hérétiques se ressemblent à travers les siècles !

L'ex-père Hyacinthe trouve que l'Eglise a un manteau ténébreux et souillé, s'il regardait plutôt son blanc manteau de carme avec les yeux de la foi, comme il le verrait bien plus obscur et bien plus contaminé ! Et de lui-même ne peut-on pas dire ce qu'un poète, hélas! *déchu* lui-même, écrivait d'une femme *déchue* aussi :

Perle avant de tomber et fange après sa chute.

—

Hier matin, à 10 h., Victor-Emmanuel recevait, en audience solennelle, dans l'appartement de gala du Quirinal, M. Fournier, venu pour lui présenter les lettres du président de la République française l'accréditant comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le gouvernement italien.

Le roi *galant-homme* désirant, de concert avec son cabinet, témoigner de la joie de voir enfin un diplomate français au Quirinal s'est montré, paraît-il, très-courtois envers M. Fournier, qui est venu et s'en est retourné dans une voiture de la cour.

Cependant le dit ministre a envoyé sa carte à l'ambassadeur de son pays près le Saint-Siége.

A ce propos permettez-moi de vous dire que M. d'Harcourt doit donner une fête après Pâques, c'est-à-dire avant de prendre le congé dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre.

Quant à Victor-Emmanuel il a dû partir le soir, pour San Rossore.

—

La loterie de bienfaisance organisée au profit des 14 sociétés pieuses de dames romaines a été splendide. Samedi et dimanche les salles du palais Salviati ne pouvaient contenir la foule. Quand la coupe d'or, offerte par Pie IX, a été gagnée par une jeune fille de Bologne, des cris de *Vive le Pape! Vive le Saint Père!* ont éclaté... On parle d'une somme de plus de trente-cinq mille francs recueillie ainsi pour les pauvres, et certainement que la charité catholique en saura faire bon usage.

Les *buzzurri*, au contraire, sont en querelle, depuis un an, avec la municipalité, à cause de 140 mille francs offerts par la compassion publique pour *les inondés. Aujourd'hui même* le Tibre menace de nouveau. S'il déborde, la compassion publique ne pourra même plus songer à la municipalité afin d'assister les malheureux... Il est vrai que charité et philanthropie ne sont pas synonimes!

S. S.

Sa Sainteté a reçu aujourd'hui, en audience, les députations des dames catholiques de Goritz, des filles de Marie et des élèves du Sacré-cœur de Gratz.

S. S.

Rome. — L'ex-père Hyacinthe continue à exhiber sa personne au théâtre Argentina, où il donne des conférences sur la réforme de l'église. Le prix d'entrée est de deux francs.

Le 26 M. Fournier, ambassadeur français s'est rendu au Quirinal en voiture de gala pour présenter ses lettres de créance à Victor-Emmanuel. L'accueil a été des plus froids. Le même jour le roi est parti pour San Rossore et Plon-plon pour Ancône.

Italie. — L'archevêque de Palerme a lancé l'interdit sur l'église de St-Dominique, qui a été profanée par les honneurs funèbres rendus à Mazzini.

— La conduite de l'Italie envers la France, pendant l'invasion prussienne, avait donné lieu à des interprétations diverses. Il ne sera plus possible, désormais, d'équivoquer sur ses causes et son but.

Dans son numéro du 24 mars, la *Gazette nationale* de Berlin a publié un long article rétrospectif sur le rôle joué par l'Italie pendant la guerre de 1870-1871. Elle rappelle la dépêche de lord Granville écrivant à lord Lyons, en date du 10 août :

« Le gouvernement italien nous prie de l'aider à résister aux instances de la France. Nous ne voulons pas conclure un traité formel de neutralité, mais si nous pouvons soutenir l'Italie contre la pression étrangère, nous conviendrons réciproquement de ne pas sortir de l'attitude de neutralité sans un *échange préalable de pensée.* »

La *Gazette nationale* ajoute : « Le gouvernement italien, et lord Granville peut déjà le constater dans la même dépêche, a accepté avec empressement cette proposition. C'était d'ailleurs, de la part de M. Thiers, une forte exigence que de solliciter le concours de 100,000 Italiens pour débloquer Metz. Et qu'auraient-ils fait là-bas ces Italiens ? Après que le roi d'Italie avait profité de la journée de Sedan pour entrer à Rome, devait aider les armes françaises à triompher de l'Allemagne pour qu'ensuite on lui intimât à Paris l'ordre d'évacuer Rome ?

» Un fait incontestable, c'est que les Italiens *doivent aux défaites des Français* la possession de Rome. Et lorsque les Français objectent contre les Italiens que ceux-ci ne leur ont donné aucun secours contre l'Allemagne, ils n'aboutissent qu'à faire pénétrer plus profondément dans l'esprit des Italiens cette conviction que *le malheur de la France a été le bonheur de l'Italie.* »

Nous n'avons pas besoin de cette confidence pour apprécier la *reconnaissance* des Italiens ; mais l'aveu qui précède est précieux à recueillir et à méditer.

Alsace-Lorraine. — Le baron von der Heydt, préfet allemand de Colmar, vient par une circulaire de déclarer positivement que, d'après des instructions péremptoires venues de Berlin, les Alsaciens qui veulent opter pour la nationalité française doivent en même temps transférer leur domicile réel en France ; sans cela ils restent Allemands. Quant à ceux qui remplissent les deux conditions, ils doivent, s'ils veulent continuer à habiter en Alsace, se munir, comme tous les étrangers, d'une carte de séjour, que l'autorité allemande peut leur retirer selon son bon plaisir.

Angleterre. — *En Angleterre, les radicaux* de toute nuance se montrent fort inquiets et fort indignés d'un projet de loi *qui est en ce moment soumis au Parlement* britanique et qui a pour but de fermer dorénavant les parcs royaux aux meetings populaires. M. Odger et ses amis protestent de toute leur force contre cette restriction apportée au droit de réunion. Mais M. Gladstone ne s'émeut pas de leurs protestations et refuse de recevoir leurs députations.

Quelque chose de plus grave peut-être encore que la mauvaise humeur des radicaux, ce sont les dispositions que témoigne depuis quelque temps une notable partie de la population agricole de la Grande-Bretagne. Jusqu'ici les ouvriers des villes avaient seuls eu recours pour forcer la main à leurs patrons à des suspensions de travail, voici qu'aujourd'hui les ouvriers des campagnes — c'est à dire les journaliers si nombreux en Angleterre qui se louent pour la culture des champs — se mettent en grève pour obtenir une augmentation de salaire. Ils réclament 16 shillings par semaine au lieu de 12 qu'ils avaient touchés jusqu'ici.

Prusse. — On nous écrit de Salzbourg, le 22 mars :

«Nos gouvernants étendent leurs soins paternels de la chaire aux publications catholiques. Ils veillent attentivement à ce que les prédicateurs s'abstiennent de toute allusion qui pourrait blesser les oreilles délicates des libéraux, et ils saisissent tout produit littéraire propre à inspirer un amour trop fervent de l'Eglise et du Saint-Siége. Le procureur impérial vient de mettre la main sur une brochure publiée par notre confrérie de Saint-Michel, et intitulée « *Pius IX. und seine Schutzwehr.* » Les 2000 exemplaires de la première édition ont été séquestrés pour crime d'attentat contre l'ordre public. Le tribunal s'est empressé de confirmer le décret, mais il s'est bien gardé de citer les passages incriminés, de sorte que nous sommes à deviner ce qui dans cette *brochure si modérée a pu motiver une* condamnation si sévère.

«Il paraît que notre gouvernement se fait un devoir d'intervenir pour sauver, peine inutile, l'honneur du roi galant-homme. Notre presse libérale insulte journellement le spolié, mais gare à celui qui appellerait le spoliateur par son nom. Voilà où nous en sommes en Autriche, Jules Andrassy et Adolphe Auersperg II étant consuls, dans la quatrième année *ab Concordato lacerato*, dans la sixième depuis la perte de la Vénétie, après les victoires de Custozza et de Lissa.»

Suède. — Le royaume de Suède et Norwège doit être considéré comme le phénix de tous les gouvernements : son budget présente cette année un excédant de 18 millions et il vient d'être décidé qu'on réduirait les impôts, sans que cela empêche de destiner une somme importante à des constructions de chemins de fer. Quel heureux pays !

Etats-Unis. — A New-Orléans, une *Union catholique* vient d'être fondée sur le modèle de celle qui existe déjà à New-York.

Nous lisons dans l'article Ier du réglement, que l'*Union* a pour but la défense de l'Eglise, du Saint-Siége et de la Société en général, et qu'elle doit, par conséquent, se considérer comme l'adversaire de toutes associations, soit publiques, soit secrètes, qui tendent au renversement de ces trois choses.

L'article II porte qu'il ne faut reculer devant aucun labeur, ni épargner aucun moyen propre à la réalisation du but. Ces moyens sont la prière, des instructions, la réunion de toutes les forces éparpillées et tous les actes autorisés par le Pape.

Suivant l'article IX, l'*Union* recevra dans son sein tous les catholiques du diocèse. Les hommes, à partir de 18 ans, formeront *la section of the catholic militant Union of the Cross*, section de l'Union catholique militante de la Croix. Les femmes constituent *la section of the ladies auxiliary of the C. M. U. of the Cross.* Les enfants, à partir de leur première communion jusqu'à l'âge de 18 ans, sont *membres aspirants de la C. M. U. of the Cross.* Les enfants, qui n'ont point encore fait leur première communion, sont inscrits comme *cooperating members of the C. M. U. of the Cross.*

Perse. — Les nouvelles qui nous arrivent de la Perse, deviennent de plus en plus intéressantes. Le pays est, à ce qu'il paraît, décidé à entrer à pleines voiles dans la voie de la civilisation européenne. C'est surtout après l'arrivée de Mirza-Mohamed-Hussein-Nhan au poste de grand Vizir, que cette tendance devient de plus en plus évidente. Pendant son séjour à Constantinople, où il remplissait les fonctions de l'ambassadeur du Schah, il était connu comme un homme éminent et animé des meilleures intentions pour son pays.

Il ne s'agit de rien moins, que de créer en Perse des voies de communication, des chemins de fer, des établissements de l'instruction publique, de relever son industrie et de développer son commerce. C'est pour l'avenir, mais à cet effet le gouvernement persan prépare déjà les matériaux nécessaires pour mettre un tel programme à exécution. Quand à ce qui vient d'être fait, le grand fléau de la famine, qui désolait la *Perse, vient d'être conjuré, grâce aux mesures* du Gouvernement. Les greniers d'Etat ont été ouverts et on a envoyé des provisions de blé, dans les provinces dévastées par la famine. La cause principale de l'étendue du malheur qui a frappé ce pays, n'était pas l'insuffisance de ses ressources, mais le manque complet des moyens de communications. Il s'y trouve des provinces, qui avaient besoin de deux mois de temps pour faire parvenir à la capitale la nouvelle de l'état où elles se trouvaient. C'est vraiment le cas de dire, qu'à quelque chose, malheur est bon. Il leur fallait comprendre la nécessité d'un changement radical des conditions de l'existence de leur pays. Heureusement, ils ont trouvé un homme, qui a su apprécier cette nécessité, et se propose de la mettre à exécution.

DERNIÈRES NOUVELLES.

BERNE. (*Correspondance.*)

Le gouvernement de Berne réitère la demande au conseil fédéral d'ajourner le terme de la votation sur la révision jusqu'au 26 mai, parce que le 12 est un dimanche de communion dans le canton de Berne, et parce qu'il craint une participation moindre du peuple à la votation. Le conseil fédéral ne partage pas ces craintes et maintient le jour du 12 mai pour la votation.

Vous savez les résultats de l'enquête que le secrétaire du Département de la Justice et Police fédéral a fait faire dans le canton du Tessin *sur les bruits d'une nouvelle* invasion des républicains révolutionnaires italiens.

Mais quand un employé fédéral fait de si grands voyages et traverse les Alpes avec tant de périls et de frais, il faut bien aboutir à quelque chose.

En conséquence le Conseil fédéral a expulsé du canton du Tessin, un fugitif italien, nommé Cecchini qui a pris part à l'invasion de Nathan au mois de mai 1870 et qui est revenu sous un faux nom dans le canton du Tessin. Un autre fugitif italien qui est dans le même cas, mais qui semble peu compromettant à M. le secrétaire fédéral, est invité à faire des démarches, pour obtenir un permis de séjour.

A cette occasion le Conseil fédéral invite aussi le gouvernement du Tessin à surveiller l'exécution des décisions fédérales concernant les fugitifs italiens.

(Gott helfe weiter! disait le roi de Prusse après une grande bataille).

— *Sur une demande du gouvernement* des Grisons, le Conseil fédéral a consenti à faire traduire la nouvelle constitution dans les deux dialectes principaux du romanche parlé dans les Grisons, mais sans garantie de l'authenticité de la traduction et en faisant ses réserves pour l'avenir.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial.)

ROME, 29 mars.

L'*Opinione* dément le bruit d'une prochaine modification ministérielle.

Lundi prochain, grand dîner à la cour en l'honneur du roi et de la reine de Danemark, du prince et de la princesse de Galles.

FULDA, 29 mars.

L'ordre du jour de la conférence prochaine des évêques catholiques, outre les mesures à adopter contre la loi sur l'inspection des écoles, porte la question de l'excommunication contre les anti-infaillibilistes.

Cagliari, 29 mars.

Une lettre de Tunis adressée à l'*Avenir de la Sardaigne* confirme que les titres provisoires de la Dette tunisienne seront échangés, le 15 avril, en titres définitifs.

Tous les consuls ont consenti à l'augmentation sur les droits d'importation. Cette augmentation varie de 3 à 8 0[0.

Constantinople, 28 mars, soir.

Le Crédit général ottoman, de concert avec la Banque austro-ottomane, fait l'avance au gouvernement turc dix millions de *livres turques contre mandats sur Londres* à trois et à douze mois.

PARIS, 29 mars.

Une lettre de M. Jules Simon au doyen de la Faculté de médecine, relative à l'affaire de M. Delbeau rappelle que ce ministre a déclaré, devant l'Assemblée, qu'il était résolu à faire cesser les troubles créant une agitation sans résultat ; il espère que les étudiants sérieux l'aideront, par la persuasion, à rétablir la paix ; il rappelle qu'une enquête minutieuse est poursuivie actuellement, sur la demande de M. Delbeau. Les résultats de l'enquête seront publiés. Le ministre ajoute qu'il s'occupe activement, avec le préfet de la Seine, de donner à l'Ecole de Paris l'installation dont elle a besoin.

» Il faut que les élèves me secondent, dit-il, pour reconstituer la France par l'enseignement ; j'ai compté et je compte encore sur les jeunes gens.

—

L'*Officiel* déclare dénuées de tout fondement les assertions disant que le général Le Flô a perçu un arrière de solde.

Madrid, 29 mars.

La *Correspondencia* annonce la formation d'une association intitulée l'*Avant-Garde*, avec un caractère éminemment révolutionnaire, et se proposant d'exercer une influence énergique lors des événements politiques futurs.

BOURSE DE GENÈVE

par dépêche télégraphique.

	29 mars.	30 mars.
4 1/2 0/0 Fédéral	101 00	101 75
6 0/0 Etats-Unis	 00	 00
5 0/0 Italien	69 50	69 75
Banque fédérale	553 75	552 50
Crédit lyonnais	773 00	773 75
Crédit suisse	665 00	 00
Central suisse	680 00	685 00
Ouest suisse	273 75	274 50
Oblig. lombardes	259 75	258 50
— Méridionales	217 50	218 00
— Romaines	184 75	185 25
— Domaniales	475 00	 00
— Tabacs italiens	480 00	480 00
Bons Meridionaux	 00	497 50
Oblig. Ouest suisse	 00	 00
— ville de Florence.	 00	222 00
— ville de Naples N^{lles}.	136 00	135 75

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse.

LES MISSIONS CATHOLIQUES

BULLETIN HEBDOMADAIRE

de l'œuvre de la propagation de la foi.

Sommaire du numéro du 29 mars 1872. *Rescrit pontifical.* — *Correspondance.* — Madagascar. Le protestantisme en 1871. — Nouvelles. — Japon. La persécution. — Syrie. Consécrations épiscopales. — Siam. Vexations contre les chrétiens ; projet de mission au Laos. — Haute-Egypte. Nomination d'un préfet apostolique. — Tripoli. Nomination d'un préfet apostolique ; église de Bengazy ; état général de la mission. — L'Église catholique en Suisse (suite). — Chronique. — Nécrologie. — Tong-king oriental. Mgr Alcazar. — *Haïti. M. Morel.* — *Variétés.* — Mœurs chinoises au Kiang-sou (suite). — Ephémérides. — Feuilleton. — Quelques particularités de la semaine sainte chez les Arméniens.

Abonnement : DIX francs par an pour la France.

On s'abonne : à LYON, aux Bureaux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, place Bellecour, 31.

VARIÉTÉS.

Catastrophe à Saint-Gilles.

SIX MORTS. — ONZE BLESSÉS A L'HOPITAL SAINT-PIERRE.

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles :*

« Une catastrophe presque en tout point semblable à celle qui survint dans le même établissement, il y a deux ans, le jour du jeudi-saint, s'est produite ce matin, à 8 heures 10 minutes, s'annonçant par une formidable explosion, dans la filature de la Société Linière, à Saint-Gilles, hors et près de l'ancienne porte de Hal C'est la chaudière du centre de l'usine qui venait de sauter en tuant ou en blessant mortellement dix ouvriers. Ce sont : Jean Coen, retiré immédiatement de dessous les décombres, veuf, père de plusieurs enfants, âgé de plus de 50 ans; la tête, les deux bras et une jambe étaient détachés du tronc ; 2° Nicolas Vanderlinden, âgé de 38 ans, marié, père de trois enfants, mort chez le concierge de la filature ;3° Louis Van den Kerckove, célibataire, mort à l'hôpital ; 4° Jean Basseville, tué sur le coup, père de deux enfants ; 5° Ch. Panninckx, célibataire, soutien de veuve, âgé de 22 ans, mort sur le coup ; 6° Paul Steveniers, ouvrier peintre, occupé à travailler dans la serre de la fabrique, et écrasé par la chute de la cheminée.

Vanderlinden avait échappé, il y a deux ans, à la catastrophe comme par miracle.

L'ouvrier Vandenborght, aide-chauffeur, se trouvait près de la chaudière au moment de l'explosion, et a été enseveli pendant deux heures sous les décombres, mais retiré à peu près sain et sauf. Onze blessés ont été conduits à l'hôpital. L'un d'eux est sorti après le pansement ; plusieurs autres blessés ont été reconduits chez eux.

A la première alerte, les autorités de la commune : M. Chômé, bourgmestre, le commissaire de police Bourlard, accompagné de ses adjoints, sont arrivés de suite, de même que la gendarmerie, des médecins, des prêtres, etc.

Le bourmestre de Bruxelles et d'autres autorités de la capitale, des ingénieurs, sont arrivés successivement sur les lieux, tandis qu'une foule anxieuse d'habitants, des familles des ouvriers, accouraient de toutes parts.

Une vingtaine d'ouvriers se trouvaient encore dans une pièce à moitié démolie par la chute de la cheminée, lorsqu'on put, au moyen d'échelles, les retirer sains et saufs de la position critique où ils se trouvaient.

L'explosion de la chaudière eut pour effet de faire reculer tout l'appareil restant et provoqua la chute de la cheminée en briques dont les parois n'avaient pas moins de 80 centimètres d'épaisseur.

Les inspecteurs avaient visité la semaine dernière les chaudières et n'y avait rien trouvé de suspect.

Trois jeunes ouvrières sont parvenues à échapper à une mort certaine en se descendant l'une l'autre d'un second étage, à l'extérieur. Il n'y avait qu'une voix dans la foule pour rendre hommage à leur présence d'esprit, à leur énergie et à leur courage.

Les quatre chauffeurs ont été tués. L'un d'eux était dans un état de mutilation si horrible qu'à l'hôpital, où il avait été transporté, la tête s'est détachée du tronc.

Si l'accident s'était produit 15 minutes plus tard on eût eu à déplorer moins de victimes, car c'était l'heure où les ouvriers déjeunent hors des ateliers.

La Société *Sarlabot* a organisé dans son cortège du bœuf gras une collecte au profit des victimes de Saint-Gilles. C'est une idée à laquelle on ne saurait donner trop de louanges.

Deux frères d'un de nos margeurs ont trouvé la mort dans cette terrible catastrophe. Le frère d'un de nos autres ouvriers n'a pas encore été retrouvé.

On nous assure, à la dernière heure, que le nombre des morts s'élève à neuf

L'entrée de l'hôpital Saint-Pierre, rue Haute, est assiégée par une foule de parents en larmes des ouvriers morts ou blessés. C'est un spectacle touchant et déchirant à la fois.

Au moment de l'événement, une panique effroyable s'est produite parmi les ouvriers et ce fut grâce à l'intervention de plusieurs assistants, MM. Bast, Stalen, officiers de police, que des enfants furent préservés et que l'on n'a pas eu d'autres victimes à déplorer.

Des plateaux circulèrent pour recevoir les offrandes des curieux.

Le parquet de Bruxelles a fait une descente de lieux cette après-midi.

Les dégâts matériels sont évalués à environ 300,000 francs, couverts par des compagnies d'assurances.

L'estimation exacte, au surplus, est chose bien difficile, sinon impossible, en ce moment.

Une multitude de curieux continuent à se rendre sur le théâtre de la catastrophe.

Dans le jardin de l'usine il est tombé une avalanche de pierres et de débris divers. Des colonnes de fer de plusieurs centimètres d'épaisseur ont été renversées et brisées dans ce véritable désastre. »

M. SOUSSENS ÉDITEUR.

ANNONCES

Canton de Fribourg.

EMPRUNT

de 14 milions de francs à 4 1/2 %

Les demandes de conversion se sont élevées à. . . . fr. 4,381,000
Les souscriptions . . . . fr. 8,279,000
Fr. 12,660,000

Le cours pour la vente du solde de 1,340,000 de francs est fixé à 98 1/2 %. On prendra en paiement des obligations 5 % du canton de Fribourg dénoncées pour le 15 août 1872.

S'adresser aux domiciles de souscription.

Bâle, le 25 mars 1872.

Le Syndicat.

OBLIGATIONS

du Trésor 5 p. 100 à vendre.

On reçoit en paiement :

1° Des Obligations de l'emprunt de 16 millions qui seront remboursées le 15 août 1872.

2° Des Obligations du nouvel emprunt.

3° Des Obligations du Genève-Versoix et autres titres de l'Etat.

4° Des *Bons* du Trésor, etc.

5° Actions, Caisse hypothécaire, Banque cantonale, etc., etc.

6° Obligations des Ponts-suspendus.

S'adresser à M. Renevey, avocat, à Fribourg.

Comptoir d'escompte

WECK ET ÆBY

Fribourg (Suisse).

Compte courant, à . . . . 4 1/4 p. 100
Dépôts . . . . . 4 1/2 p. 100

Chez tous les libraires

Lettre d'un catholique à M. le conseiller d'Etat A. Garteret

sur la Loi du 3 février 1872.

ATTENTION

On désire acquérir une propriété dans la Suisse française ; il faudrait : habitation confortable, château ou maison de maître, en bon état, meublé si possible, dans un site gai et salubre, avec 3 à 400 hectares (800 à 1100 poses) d'un seul tenant, dont au moins la moitié en bois. Torrent, lac ou cours d'eau dans la propriété.

Distance d'un chemin de fer de 4 à 12 kilomètres.

S'adresser à M. **Etienne Comte, notaire** à Fribourg.

A VENDRE

un beau domaine situé à Vuisternens en Ogoz, à deux lieues de Fribourg, d'une contenance d'environ 110 poses, dont 102 cultivables : château avec vue très étendue.

Conditions avantageuses.

Pour ultérieurs renseignements, s'adresser à M. **Etienne Comte, notaire** à Fribourg.

A vendre un domaine de 170 poses, dont 25 en forêts ; distance de Fribourg, une lieue et demie ; dans la partie allemande du canton. Maison de maître, fromagerie, distillerie.

Prix et conditions favorables.

S'adresser à M. **Etienne Comte, notaire** à Fribourg.

AUBERGE ET TERRES

à vendre à Bulle

On offre à vendre :

1. L'auberge du Lion d'Or à Bulle, avantageusement situé, avec de vastes écuries;
2. Une pièce de terre à foin et regain de 2 poses et 61 perches, lieu dit le Carroz ;
3. Une dite de 4 poses 101 perches en Champ-Bosson ;
4. Une dite de 4 poses 152 perches en Champ-Francey ;
5. Une dite de 12 perches et 70 pieds aux Chenevières.

L'entrée en jouissance pourrait avoir lieu tout de suite.

Les mises auront lieu en dite auberge le lundi 8 Avril, dès les 2 heures après midi, sous des conditions favorables.

On traiterait de gré à gré avant les mises.

S'adresser à dite auberge à Mademoiselle **Adèle Gex,** propriétaire.

A vendre et à louer

plusieurs propriétés de 20 à 300 poses, les unes avec maisons de maîtres ; plusieurs maisons en ville ; trois auberges, dont deux en ville et une à la campagne ; deux moulins et un domaine de 25 poses et demie, où l'on peut entrer de suite. Pour une partie de toutes ces propriétés, on accordera de grandes facilités de paiement.

A vendre aussi diverses romaines, une bascule pouvant convenir à une ville, ayant un tablier de 14 pieds de long sur 7 de large.

S'adresser, pour ces diverses ventes et locations, chez M. **Brun,** courtier à Fribourg.

HACHE-PAILLE

Prix : depuis fr. 70 jusqu'à fr. 700.

Machines à battre le blé, manèges, coupe-racines, machines à déchirer les pommes de terre, concasseurs de grains, bascules décimales, etc., etc. — **Garantie 1 an** sur demande de l'acquéreur. — Fournitures de **pièces de rechange, réparations. Prix réduits.** Courroies en cuir, caoutchouc ou chanvre, cordes métalliques pour transmission, huile à graisser, articles de meunerie.

Alphonse COMTE,

176, rue de Lausanne, à Fribourg

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

et fabrique d'ornements sacerdotaux,

J. RENAND, à Carouge

(GENÈVE)

Cierges pascals en cire pure ; chasublerie en tous genres, bannières, etc. ; chandeliers d'autels, candélabres à lys, croix de procession, croix de confréries, reliquaires, etc., cingules en lin ; ceintures et barrettes pour ecclésiastiques.

Lettre à un catholique suisse, par Mgr Dupanloup, 80 cent. Par la poste, 90 cent.

Le mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes, par H. Lasserre. 2 fr.

Voix prophétiques, ou **Signes, apparitions et prédictions modernes,** par l'abbé Ch... rique. 2 vol. 5 fr.

Lettres choisies de St-François de Sales, par Vernhet. 2 fr.

Histoire du Concile du Vatican, par Mgr Manning. 3 fr.

PUBLICATIONS

Grosset et Trembley, libraires-éditeurs

4, Corraterie, 4, Genève.

Vient de paraître :

ÉTUDES SUR GENÈVE

depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Blavignac, architecte. 1 vol. 8°, broch. Fr. 7.

Prælectiones theologicæ quas in Collegio romano habebat Joannes Perrone S. J. — Editio 31 emendatissima. — Novissimis et auctoris additionibus ac notis ornata et aucta. 9 vol. in-8°, à deux colonnes. Fr. 36.

Horæ diurnæ Breviarii romani cum officiis sanctorum novissime per summos pontifices usque ad hanc diem concessis. Un vol. in-32. 1871. Fr. 1»60.

Breviarium romanum ad usum fratrum minorum S. Franc. Capuccinorum et monialium eiusdem ordinis cum officiis sanctorum ... ad hanc diem concessis. 1 vol. in-4°. Fr. 8.

Exercitium perfectionis juxta evangelica Christi doctrinam V. P. Alphonso Rodericio S. J. 1 vol. in-8°. Fr. 8.

Introductio in libros sacros Veteris et novi Testamenti. 1 vol in-12. Fr. 1»60.

Theologia moralis universa auctore Petrus Scavini. Editio decima omnium absolutissima. 4 forts vol. in-8°. Fr. 20.

Hermeneutica sacra seu introductio in omnes et singulos libros sacros. Veteris et novi foederis. Auctore I. H. Ianssens. 1 vol. in-8°, à deux colonnes. Fr. 3»25.

Biblia sacra Vulgatæ editionis. Sixti V. Pont. Max. Iussu recognita et Clementis VIII. Auctoritate edita. 1 vol. in-8°, à deux colonnes. Fr. 6»50.

SEPTIMII MARIÆ VECCHIOTTI

Institutiones canonicæ Ex operibus Jo. Card. Soglia excerptæ et ad usum seminariorum accommodatæ. 4 vol. in-12. Fr. 8.

De virtute religionis Deque vitiis oppositis nominatim vero de mesmerismi, somnambulismi ac spiritismi recentiori superstitione prælectiones theologicæ Joannis Perrone S. J. 1 vol. in-8°, à deux colonnes, avec portrait de l'auteur. Fr. 4.

Index alphabeticus rerum notabilium in prælectionibus theologicis Joannis Perrone, præcedente synopsi historiæ theologiæ ejusdem auctoris. 1 vol. in-8°. Fr. 3.

De virtutibus fidei, spei et charitatis prælectiones theologicæ Joannis Perrone S. J. 1 vol. in-8°, à deux colonnes. Fr. 4.

De divinitate D. N. Jesu Christi Adversus hujus ætatis incredulos, rationalistas et mythicos auctore Joanne Perrone S. J. in coll. rom. studiorum præfecto. 3 vol. in-8°. Fr. 15. — Ouvrage dédié à S. S. le pape Pie IX et orné de son portrait.

Tractatus canonicus de matrimonio ex operibus Card. Jo. Soglia excerptus et ad usum parochorum et confessariorum accommodatus. 1 vol. in-12. Fr. 5.

Fribourg.— Imprimerie rue de Romont 67.